

Analyse de l'arrêté du 28 mars 2006 portant report de crédits

Crédits 2005			Report en 2006		
Chapitre	Services	Montants (Crédits de paiement)	Programme	Services	Montants (Crédits de paiement)
37-60	Moyens de fonctionnement	255 300	147	Equité sociale et territoriale	255 300
44-30	Interventions en faveur du logement	225 090	109	Aide à l'accès au logement	225 090
65-48	Construction et amélioration de l'habitat	122 166 103	135	Développement et amélioration de l'offre de logements	40 848 802
67-10	Subventions d'investissement en faveur de la politique de la ville et du développement social urbain	3 550 279	202	Rénovation urbaine	85 716 382
37-40	Lutte contre le saturnisme et l'insalubrité	390 000	202		
	Totaux	126 586 772		Totaux	127 045 574

Par arrêté du 28 mars, on observe que les reports 2005 à 2006 des crédits de la ville et du logement ont largement été affectés au programme « Rénovation urbaine ».

En effet, les 2/3 des crédits 2005 du logement (81 317 301 M€), la totalité du report qui représente 7% des crédits budgétaires du 67/10 art.30 et ceux de la lutte contre le saturnisme et l'insalubrité sont nouvellement affectés au programme « Rénovation urbaine ».

